

**Salon Exposition**

**Salle des fêtes Regnéville sur Mer**

**Le 19 juillet 2024**

**De 09h00 à 17h30**

Règlement intérieur

Article 1 : **Inscriptions**

* Les fiches de réservation doivent être remplies, signées et accompagnées du montant de la réservation pour être enregistrées.
* Les emplacements sont attribués dans l’ordre d’arrivée des fiches d’inscription.
* **La date limite de réception des inscriptions est fixée au 15 juin 2024 (le cachet de la poste faisant foi).**
* Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature suite à un manque de place ou à une réception trop tardive.
* En cas de désistement avant la date limite d’inscription ou en cas d’absence avec un motif recevable et dûment justifié, le montant de l’inscription pourra être remboursé.

Article 2 : **Organisation**

* Les emplacements non occupés à 9h00 seront susceptibles d’être attribués à d’autres exposants.
* La salle sera accessible aux exposants à partir de 7h15.
* Un badge « exposant » sera remis à votre arrivée. Il devra impérativement être restitué à l’issue du salon.
* Pour des raisons de respect et de sécurité, la présence est obligatoire sur le stand jusqu’à 17h30.
* Par mesure de sécurité, les sorties de secours ne devront pas être obstruées et aucun objet ne devra être exposé à même le sol.

Article 3 : **Restauration**

Il n’y a pas de restauration sur le salon, seule une buvette avec sandwiches sera disponible.

Les sandwichs sont à réserver par avance, 3€50 pièce ; jambon-beurre ou rillette cornichons ou jambon-fromage